



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Association Étudiante du Département d'Informatique et
de Recherche Opérationnelle de l'Université de Montréal

Procès verbal de l'assemblée générale du 2024-11-13

1 OUVERTURE

Louis Malenfant-Poulin propose Élie Leblanc à la présidence de l'assemblée.
Simon Janssen appuie.

Qu'Élie Leblanc préside l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Louis Malenfant-Poulin propose Mattéo Delabre au secrétariat de l'assemblée.
Simon Janssen appuie.

Que Mattéo Delabre soit secrétaire de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Le quorum est constaté à 18 h 51. Laurent Mercier propose l'ouverture.
Théodore Le Roy appuie.

Que l'assemblée générale soit ouverte

Adopté à l'unanimité

Élie Leblanc invite les personnes participantes de l'assemblée à rappeler leur nom au début de chacun de leur intervention pour le bien du procès-verbal.

2 ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour se lit comme suit.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal précédent
4. Prise de position sur le conflit en cours au Proche-Orient
5. Vote pour deux journées de grève les 21 et 22 novembre 2024
6. Varia
7. Fermeture

Théodore Le Roy propose l'adoption de l'ordre du jour. Louis Malenfant-Poulin appuie.

Que l'ordre du jour soit adopté

Adopté à l'unanimité

3 PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Théodore Le Roy propose l'adoption du projet de procès verbal de l'assemblée générale ordinaire d'automne 2024. Pablo Hidalgo appuie.

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2024 soit adopté

Adopté à l'unanimité

4 PRISE DE POSITION SUR LE CONFLIT AU PROCHE-ORIENT

Angélique Mah se présente en avant pour présenter et expliquer les points, et propose l'adoption de la position suivante.

Considérant que plusieurs ONG telles que Human Rights Watch ont reconnu que l'État d'Israël impose présentement un apartheid sur la population palestinienne.

Considérant que la CIJ a reconnu que les agissements de l'État d'Israël constituent de la discrimination systémique.

Que l'AÉDIROUM reconnaisse l'apartheid imposé par l'État d'Israël.

Simon Janssen appuie.

Que l'AÉDIROUM reconnaisse l'apartheid imposé par l'État d'Israël

Adopté à l'unanimité

Angélique Mah propose l'adoption des positions suivantes.

Considérant la définition de génocide adoptée par l'ONU:

«l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- 1. meurtre de membres du groupe;*
- 2. atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;*
- 3. soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;*
- 4. mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;*
- 5. transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.»*

Considérant que plusieurs ONG telles qu'Amnistie Internationale ont reconnu le génocide.

Que l'AÉDIROUM reconnaisse le génocide perpétré par l'État d'Israël contre le peuple palestinien.

Que l'AÉDIROUM soutienne le peuple palestinien dans la défense de son territoire et de sa culture.

Jérémie Dupuis appuie.

Que l'AÉDIROUM reconnaisse le génocide perpétré par l'État d'Israël contre le peuple palestinien

Que l'AÉDIROUM soutienne le peuple palestinien dans la défense de son territoire et de sa culture

Adopté à l'unanimité

Angélique Mah propose l'adoption de la position suivante.

Considérant l'entente de collaboration entre l'Université de Montréal et l'Université Ben Gourion du Néguev.

Que l'AÉDIROUM demande à l'Université de Montréal d'interrompre ses liens académiques avec toute université israélienne.

Laurent Mercier appuie.

Samuel Maltais demande de quel genre d'entente on parle. Louis Malenfant-Poulin répond que l'entente discutée est à sa connaissance et à l'heure actuelle la seule entente active entre l'Université de Montréal et une université israélienne. Il précise qu'il s'agit d'une entente de collaboration, impliquant le partage de documents et des échanges de recherche.

Gabriel Beaudoin demande si cela implique que des personnes de cette université puissent venir ici et réciproquement. Louis Malenfant-Poulin répond que oui, mais pas nécessairement.

Samuel Maltais dit que le partage de connaissance ne semble pas apporter de bénéfice à l'armée israélienne. Samuel Maltais dit qu'il aimerait spécifier qu'on ne rompe que les ententes financières avec les universités israéliennes.

Samuel Maltais propose de remplacer le mot «académiques» par «financiers» dans la position proposée.

Léna Nehale Ezzine demande si l'entente implique des échanges universitaires. Louis Malenfant-Poulin répond que non, pas exactement, puisqu'il ne s'agit pas d'une entente d'échange universitaire mais d'une entente de recherche. Cela implique que les chercheurs des deux universités collaborent entre eux.

Simon Janssen dit que, selon le site de l'UdeM, les ententes de collaboration impliquent également des échanges d'étudiants, de la mobilité professorale et des liens de recherche.

Ghady Hajjar dit qu'il interprète la proposition présentée comme une volonté de boycott des universités concernées. Il rappelle à l'assemblée que le boycott des institutions universitaires a contribué à l'époque à faire pression pour l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud.

Léna Nehale Ezzine dit que des recherches développées dans le cadre de cette entente pourraient servir le génocide en cours en Palestine.

Simon Janssen dit qu'en ce moment et à sa connaissance l'Université de Montréal n'a pas de lien financier avec une université israélienne, ce pourquoi la proposition parle de liens académiques.

Louis Malenfant-Poulin rappelle que tout lien académique est un lien financier. Tout échange professoral, d'informations ou autrement académiques implique des échanges financiers permettant de soutenir ces activités.

Louis Malenfant-Poulin demande le vote.

Que le mot «académiques» soit remplacé par «financiers» dans la position
Rejeté à la majorité manifeste

Que l'AÉDIROUM demande à l'Université de Montréal d'interrompre ses liens académiques avec toute université israélienne
Adopté à la majorité manifeste

Angélique Mah propose l'adoption de la position suivante. Simon Janssen appuie.

Que l'AÉDIROUM encourage ses membres ainsi que l'Université de Montréal à boycotter l'État d'Israël
Adopté à la majorité manifeste

Angélique Mah propose l'adoption de la position suivante.

Considérant le soutien armé que l'OTAN offre à l'État d'Israël.

Que l'AÉDIROUM dénonce le soutien de l'OTAN au génocide perpétré par l'État d'Israël contre le peuple palestinien.

Louis Malenfant-Poulin appuie.

Fabien Juteau-Desjardins dit que, assurément, certains membres de l'OTAN, dont les États-Unis, offrent un soutien à Israël, mais questionne le fait que l'OTAN en tant qu'organisation offre un tel soutien.

Ghady Hajjar rappelle que le secrétaire général de l'OTAN a affirmé "*Israël does not stand alone*". Théodore Le Roy demande de quand date ce message. Ghady Hajjar répond que cela date d'octobre 2023.

Louis Malenfant-Poulin analyse que suite à l'attaque d'octobre 2023, l'OTAN a affirmé son soutien à l'état d'Israël, et que ce soutien tient toujours à ce jour.

Victor Leblond dit qu'il n'est finalement pas d'accord avec la prémisse qu'il y a un génocide en cours, et demande s'il est possible de revenir en arrière sur les propositions précédentes. Élie Leblanc répond qu'il faudrait d'abord traiter de la proposition présente.

Victor Leblond reprend et dit qu'il ne serait pas prêt à prendre position sur l'OTAN et invite donc l'assemblée à battre la proposition.

Arpad Botond Rigo précise l'extrait de presse qui a été cité précédemment. Il dit que selon lui l'intention du communiqué n'est pas de prendre position ou de soutenir Israël, mais de dire que l'OTAN a une présence sur son territoire comme le veut sa charte.

Ghady Hajjar dit que, indépendamment du débat en cours, l'OTAN est un agent de l'impérialisme occidental qui place ses troupes à bien des endroits dans le monde. Ghady Hajjar conclut en disant que, selon lui, l'OTAN est tout autant condamnable que ses états membres.

Louis Malenfant-Poulin dit que, considérant que la Turquie a essayé de bloquer la coopération entre l'OTAN et Israël, il s'agit bien là de la preuve de l'implication de l'OTAN dans le conflit.

Maxime Mitchelson propose de remplacer l'expression «de l'OTAN» par «des membres de l'OTAN» dans la position proposée. Arpad Botond Rigo appuie.

Ghady Hajjar explique que, selon la CLAC, ce ne sont pas seulement les membres de l'OTAN qui soutiennent Israël, mais l'organisation dans sa propre essence. En effet, l'OTAN exige une hausse des budgets militaires de tous ses membres, ce qui cause un soutien accru à l'OTAN.

Gabriel Beaudoin dit qu'il pense que cela n'a pas de rapport avec Israël.

Victor Leblond demande le vote.

Que l'expression «de l'OTAN» soit remplacée par «des membres de l'OTAN» dans la position
Adopté à la majorité manifeste

Nathan Acheampong propose de remplacer l'expression «des membres de l'OTAN» par «de l'OTAN et de ses membres» dans la position proposée. Laurent Mercier appuie.

Julien-Charles Cyr félicite Mattéo Delabre pour son utilisation de Vim.

Fabien Juteau-Desjardins dit qu'il n'est pas convaincu que cet amendement traduit mieux ce qu'il se passe. Il dit que ce ne sont pas tous les membres de l'OTAN qui offrent un support égal à Israël. Il cite comme exemple Emmanuel Macron, chef d'état de la France, qui a dit qu'il serait en faveur d'un embargo sur la livraison d'armes à Israël.

Louis Malenfant-Poulin confirme qu'Emmanuel Macron a effectivement dit cela mais que cette personne dit beaucoup de choses sans les faire.

L'assemblée acclame.

Nathan Acheampong explique son amendement en disant que l'OTAN et ses membres sont des entités différentes. Il dit que l'OTAN en tant qu'organisation peut prendre des positions différentes de celles de ses membres. Il dit que l'OTAN peut toutefois contraindre ses membres à prendre des positions en correspondance avec ses propres propositions.

Arpad Botond Rigo demande le vote.

Que l'expression «des membres de l'OTAN» soit remplacée par «de l'OTAN et de ses membres» dans la position
Adopté à la majorité manifeste

Victor Leblond demande le vote.

Que l'AÉDIROUM dénonce le soutien de l'OTAN et de ses membres au génocide perpétré par l'État d'Israël contre le peuple palestinien
Adopté à la majorité manifeste

Victor Leblond demande si la reconsidération de positions précédentes affecterait les positions suivantes. Élie Leblanc répond que non car les propositions sont adoptées indépendamment les unes des autres.

Laurent Mercier informe l'assemblée qu'elle est supposée faire ses discussions sur une proposition au moment où cette proposition arrive devant l'assemblée.

Simon Janssen ajoute que techniquement, le cahier de positions n'a pas besoin d'être cohérent.

Angélique Mah propose l'adoption de la position suivante.

Que l'AÉDIROUM demande un cessez-le-feu et le retrait des troupes armées en Palestine.

Que l'AÉDIROUM demande un cessez-le-feu et le retrait des troupes armées au Liban.

Victor Leblond dit qu'il n'est pas d'accord et appelle à battre les deux positions.

Gabriel Beaudoin propose d'insérer le mot «israéliennes» après «troupes armées» dans les deux positions. Laurent Mercier appuie.

**Que le mot «israéliennes» soit inséré après «troupes armées»
dans les deux positions**
Adopté à l'unanimité

Victor Leblond dit que selon lui, la guerre ne va pas durer plus de quelques mois supplémentaires. Il dit que selon lui, le Hamas est encore présent dans les tunnels et qu'un cessez-le-feu saperait l'effort d'éradication de ceux-ci. Il ajoute que, même si un cessez-le-feu est adopté, rien ne garantit que le Hamas va le respecter.

Ghady Hajjar affirme que Netanyahou a bloqué le cessez-le-feu. Il dit que la bande de Gaza est dans l'accord de 1967 sur les terres israéliennes et palestiniennes. Il dit qu'Israël interdit aux habitants de la bande de Gaza de regagner leurs habitations.

Louis Malenfant-Poulin dit qu'on a précédemment parlé d'effacer une idéologie en tuant des gens. Il dit qu'on ne devrait pas supporter de telles actions.

Gabriel Beaudoin demande pourquoi on ne demande pas la paix plutôt qu'un cessez-le-feu. Louis Malenfant-Poulin dit que la paix n'est pas une action spécifique qu'on peut exiger d'un gouvernement.

Fabien Juteau-Desjardins dit que si on supporte le cessez-le-feu et la paix, on devrait les mettre dans deux positions séparées.

Victor Leblond dit que le retrait des troupes israéliennes est impératif éventuellement, mais que ce n'est pas le bon moment présentement, tant que la situation politique n'est pas fixée en Palestine. Il ajoute que sans cela, on risque de reproduire la situation du 7 octobre une autre fois.

Nathan Acheampong demande ce que la prise de position implique pour l'AÉDIROUM et ses membres. Angélique Mah dit que c'est dans l'objectif de partir en grève. Simon Janssen dit que cela guide le vote de l'AÉDIROUM à la FAÉCUM. Mattéo Delabre précise que le cahier de positions oblige les élus, qui représentent les membres, dans leurs prises de positions et ce dans toutes les instances.

Fabien Juteau-Desjardins demande si ce qu'on discute en ce moment constitue le cahier de positions. Angélique Mah répond que non, il s'agit simplement d'une proposition d'ajout au cahier de positions.

Victor Leblond propose d'insérer le mot «éventuel» après «cessez-le-feu» dans les deux positions. *Cette proposition ne reçoit pas d'appui de la part de l'assemblée.*

Louis Malenfant-Poulin propose d'insérer le mot «immédiat» après «cessez-le-feu» dans les deux positions. Théodore Le Roy appuie.

Victor Leblond demande le vote.

**Que le mot «immédiat» soit inséré
après l'expression «cessez-le-feu» dans les deux positions**
Adopté à la majorité manifeste

Que l'AÉDIROUM demande un cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes armées israéliennes en Palestine.

Que l'AÉDIROUM demande un cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes armées israéliennes au Liban.
Adopté à l'unanimité

Victor Leblond dit qu'il ne va pas faire de demande de reconsidération, puisque cela mènerait à un débat inutilement long.

L'assemblée est momentanément suspendue pour laisser ses membres ingérer et commencer à digérer la vingtaine de pizzas commandée par Julien-Charles Cyr.

Théodore Le Roy invite l'assemblée à remercier Julien-Charles Cyr pour avoir fait économiser 110\$ à l'AÉDIROUM sur la pizza en négociant au téléphone.

5 VOTE POUR UNE GRÈVE LES 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

Angélique Mah propose le mandat de grève suivant.

Considérant l'appel du collectif Palestinian Youth Movement pour une grève étudiante internationale en soutien à la Palestine.

Que l'AÉDIROUM se dote d'un mandat de grève pour le 21 novembre 2024.

Ilyes Salhi appuie.

Que l'AÉDIROUM se dote d'un mandat de grève pour le 21 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

Angélique Mah propose le mandat de grève suivant.

Considérant que l'OTAN se réunit à Montréal pour sa 70^e session annuelle du 22 au 25 novembre.

Considérant que le collectif Grève pour la Palestine organise une marche à Montréal contre l'OTAN le 22 novembre à 13h.

Que l'AÉDIROUM se dote d'un mandat de grève pour le 22 novembre 2024.

Laurent Mercier appuie.

Théodore Le Roy demande un vote secret. Louis Malenfant-Poulin demande le vote concernant le vote secret.

Que le vote sur la proposition précédente se fasse par vote secret

Rejeté à la majorité

Pour: 14, Contre: 17

Léna Nehale Ezzine demande des détails sur ce qui se passera pendant la grève. Louis Malenfant-Poulin explique qu'une fois que le mandat de grève sera voté, l'AÉDIROUM organisera du piquetage des classes pour empêcher qu'elles se tiennent.

Louis Malenfant-Poulin précise que les enseignants ne sont pas obligés de respecter le mandat de grève de l'AÉDIROUM, et donc que nous devons nous assurer qu'il soit respecté par voie de piquetage. Louis Malenfant-Poulin dit que dans son expérience, aucun enseignant n'a brisé de ligne de piquetage à l'Université de Montréal et plus particulièrement au DIRO. Louis Malenfant-Poulin invite l'assemblée à communiquer avec l'exécutif pour l'informer des classes qu'ils pensent qu'elles ne seront pas piquetées, afin qu'il puisse s'organiser en conséquence.

Léna Nehale Ezzine demande ce qui se passera avec les activités de recherche étudiante. Louis Malenfant-Poulin attend un instant, s'exclame «*oh good fucking god*», puis poursuit. Louis Malenfant-Poulin dit que les cours gradués ne seront probablement pas piquetés. Louis Malenfant-Poulin encourage les étudiants gradués à communiquer avec leur supervision pour les informer qu'ils sont en grève. En cas de problème dans cette conversation, ils peuvent contacter l'association pour médiation.

Yassine Ben Saber invite l'assemblée à contacter l'AÉDIROUM concernant les cours du département de mathématiques, qui communiquera avec l'AEMSUM pour confirmer que ces cours sont effectivement piquetés.

Léna Nehale Ezzine demande si la grève s'applique également pour le Mila. Louis Malenfant-Poulin répond que oui.

Que l'AÉDIROUM se dote d'un mandat de grève pour le 22 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

6 VARIA

Louis Malenfant-Poulin invite l'assemblée à poser ses questions concernant la grève immédiatement afin que toutes les personnes présentes bénéficient des informations.

Théodore Le Roy demande aux membres de l'assemblée de lui rendre leur carton de vote avant de quitter.

Taha Skiredj invite l'assemblée à mettre en place un regroupement pour étudier l'éthique en lien avec l'informatique. Taha Skiredj invite le monde à venir lui parler pour la création de ce regroupement.

Fabien Juteau-Desjardins demande si on peut être informé des mandats de grève des associations dont on n'est pas membre. Angélique Mah dit qu'il n'y a pas de façon universelle et qu'il faut rejoindre les canaux de communication de l'association visée. Angélique Mah dit qu'il est également possible de communiquer avec l'AÉDIROUM à cet effet, qui se renseignera auprès des autres associations.

Fabien Juteau-Desjardins dit que le lien d'invitation du Discord de l'AÉDIROUM ne semble pas fonctionner présentement.

Simon Janssen informe l'assemblée que l'AEMSUM et le PHYSUM ont également voté pour la grève pour les deux journées.

Julien-Charles Cyr invite les membres de l'assemblée à le rejoindre à la Maisonnée après la fermeture de l'assemblée.

Cristian-Dragos Manta dit qu'Israël utilise l'IA dans le domaine militaire. Il dit qu'en tant que membre du Mila, il est inquiet de cet usage des recherches. Il annonce que des étudiants du Mila organisent un événement les 2 et 3 décembre au Mila pour discuter de ces enjeux.

Julien-Charles Cyr invite l'assemblée à remercier Élie Leblanc pour la présidence de l'assemblée.

Amélie Coughlan demande si l'on connaît les détails sur les marches pour les journées de grève. Angélique Mah répond que plus d'informations seront communiquées dans les prochains jours. Angélique Mah dit que pour l'instant, il y a une marche à 13 h au parc Émilie-Gamelin, et une autre à 17 h au parc du Mont-Royal.

Juniper dit que certaines associations de l'Université de Montréal auront des contingents lors de ces manifestations. Elle invite le contingent d'informatique à se joindre à ceux de mathématiques et de physique.

Amélie Coughlan demande si on peut avoir l'information de piquetage concernant les cours de maths. Angélique Mah répond que les deux associations vont se coordonner et que l'information sera communiquée aux membres.

Kevin Lessard propose de féliciter Charles Desharnais pour l'obtention de sa maîtrise.

Julien-Charles Cyr propose de remercier Robin Milosz.

Léna Nehale Ezzine demande des détails sur le collectif UdeM pour la Palestine. Ghady Hajjar répond qu'il s'agit d'un effort conjoint et récent. Il précise que ce collectif peut être rejoint sur Instagram.

Élie Leblanc remercie l'ensemble des personnes participantes pour leur respect mutuel au cours de cette assemblée.

Élie Leblanc dit qu'il est le trésorier de la FAÉCUM. Il rappelle aux membres de l'assemblée qu'ils peuvent le contacter pour consulter le budget de la FAÉCUM.

7 FERMETURE

Laurent Mercier propose la fermeture de l'assemblée à 20 h 31.

Théodore Le Roy appuie.

Que l'assemblée générale soit fermée

Adopté à l'unanimité

Adopté le 23 janvier 2025

LA PRÉSIDENTE

Élie Leblanc

Élie Leblanc

LE SECRÉTARIAT

Mattéo Delabre

